

# **CONRAD ELECTRONIC SE**

## **CONDITIONS D'UTILISATION APPLICABLES AUX CLIENTS PROFESSIONNELS**

Version 1.3.1, mise à jour en date du 22 mars 2023

### **1. Objet des présentes conditions**

- 1.1 Conrad Electronic SE (« Conrad ») exploite une plate-forme Internet permettant à des vendeurs tiers (« Vendeur ») de commercialiser leurs produits et marchandises par le biais d'Internet, en leur nom propre et pour leur propre compte, à des clients professionnels immatriculés ayant le statut d'entrepreneurs (« Marketplace »).
- 1.2 Les présentes Conditions d'Utilisation sont exclusivement destinées aux entreprises qui entendent s'enregistrer en tant que clients professionnels aux fins de l'achat de biens ou de services par l'intermédiaire de la Marketplace (« Clients », le contrat étant ci-après dénommé « Accord de participation »). Toute condition générale divergente, contradictoire ou complémentaire, notamment les conditions d'achats du Client, ne devient partie intégrante de l'Accord de participation que dans l'hypothèse et dans la mesure où Conrad a expressément consenti à son application. Une telle obligation de consentement vaut en tout état de cause, y compris, par exemple dans le cas où Conrad exécute ses services sans réserve, en ayant connaissance des conditions générales de vente du Client.
- 1.3 Les accords individuels conclus avec le Client dans des circonstances particulières (y compris toute convention annexe, addendum et avenant) prévalent en tout état de cause sur les présentes Conditions d'Utilisation. Un contrat écrit ou une confirmation écrite de Conrad fait foi en ce qui a trait au contenu desdits accords. Il est néanmoins interdit aux employés de Conrad de conclure avec le Client, dans le cadre du Contrat, tout accord oral qui divergerait d'un tel contrat ou confirmation écrite de la société Conrad ou des présentes Conditions d'Utilisation.
- 1.4 Aux fins de validité, toute déclaration et notification juridiquement appropriée que le Client est tenu de présenter à Conrad après la conclusion du contrat doit être formulée par écrit.

### **2. Avenant aux présentes Conditions d'Utilisation**

Toute modification prévue aux Conditions d'Utilisation est communiquée au Client en temps opportun avant son entrée en vigueur.

### **3. Inscription**

- 3.1 Lors de son inscription, le Client est tenu de créer un profil personnel. À cet effet, le Client convient de communiquer les données demandées avec exactitude et dans leur intégralité, en fournissant notamment une adresse e-mail valide. L'adresse e-mail indiquée par le Client constitue l'adresse de contact pour les relations entre Conrad et le Client. Conrad transmet via ladite adresse toute information relative à la relation contractuelle.
- 3.2 Au cours de la procédure d'inscription, il peut être demandé au Client de communiquer certaines données destinées à son identification et à lui permettre de conclure des contrats pour l'entreprise spécifiée. De telles données sont susceptibles d'un traitement aux fins de garantir la conformité aux réglementations en matière de blanchiment d'argent, de sanctions économiques, d'embargos ou à d'autres réglementations en matière de contrôle des exportations, et de renforcer la sécurité sur la Marketplace. De plus amples informations sont présentées dans [la Politique de Confidentialité](#).
- 3.3 Dans l'éventualité d'une modification de ses données, le Client convient d'effectuer sans délai les mises à jour opportunes sur son compte Client.
- 3.4 En cas d'oubli de son mot de passe, le Client peut utiliser la fonctionnalité « Mot de passe oublié » afin de solliciter l'envoi d'un nouveau mot de passe à l'adresse e-mail qu'il a indiquée.

visé NE VARIETUR sous le n°596.8328, le 7 avril 2023



- 3.5 Le Client convient de garder son mot de passe confidentiel et de ne pas le divulguer, y compris sur demande. Conrad précise au Client qu'il est interdit aux employés ou représentants de Conrad de demander au Client son mot de passe, lequel doit également être conservé en lieu sûr. Dans l'éventualité où il craint que des tiers aient pu prendre connaissance de son mot de passe ou l'aient utilisé pour effectuer une transaction, le Client convient d'en informer sans délai la société Conrad.
- 3.6 En principe, le compte Client ouvert auprès de Conrad n'est pas transférable.
- 3.7 En procédant à la création d'un compte Client, le créateur déclare (i) être autorisé à lier le Client en tant que personne agissant au nom du Client, (ii) disposer de tout droit, pouvoir et autorisation requis aux fins de la conclusion de l'Accord de participation, et (iii) intervenir pour le compte d'un entrepreneur. Est considéré comme entrepreneur toute personne physique ou morale ou société de personnes dotée de la capacité juridique qui, lors de la conclusion d'un acte juridique, agit dans l'exercice de son activité professionnelle commerciale ou indépendante.
- 3.8 Le créateur d'un compte Client peut, en tant qu'administrateur, gérer toutes les données qui y sont enregistrées. Le créateur est tenu de veiller à disposer de l'autorité requise à ce titre au sein de son entreprise. En cas d'incohérences, Conrad est en droit, à sa seule discrétion, d'exiger une preuve appropriée d'une telle autorité.
- 3.9 Il est possible de convertir un compte Client en profil d'entreprise. Les éléments suivants s'appliquent aux profils d'entreprise :
- 3.9.1 Lorsqu'un profil d'entreprise est créé, la fonction d'administrateur est généralement attribuée à la personne qui convertit son compte Client en un nouveau profil d'entreprise. Il convient dès lors d'appliquer les phrases 2 et 3 de la clause 3.8.
- 3.9.2 L'administrateur du profil d'entreprise est autorisé à enregistrer et à inviter d'autres membres de son entreprise ne disposant pas encore d'un compte Client. À cet effet, il est tenu d'attribuer une fonction à la personne invitée (administrateur supplémentaire/acheteur/comptable).
- 3.9.3 L'administrateur d'un profil d'entreprise est également libre d'inviter les membres de l'entreprise disposant déjà d'un compte Client à rejoindre le profil d'entreprise. Dans l'hypothèse où l'invité ne répond pas à l'administrateur dans un délai de 60 jours calendaires à compter de l'invitation, l'administrateur est en droit de demander à Conrad la fermeture du compte Client de l'invité.
- 3.10 L'existence d'un profil d'entreprise ne fait pas obstacle à la création d'un autre profil. Conrad n'est pas tenu d'assurer l'appariement des profils d'entreprise.

#### 4. Parties contractantes

- 4.1 Les parties contractantes à l'Accord de participation sont la société Conrad Electronic SE et le Client. Dans l'éventualité où un Client utilise son inscription aux fins de l'achat de produits et de services auprès de Conrad (ou, en dehors de l'Allemagne, auprès d'une société nationale du groupe Conrad) par l'intermédiaire de la Marketplace (indiquée par la mention « Vente et expédition par : Conrad Electronic »), les Conditions Générales de Vente pour les clients professionnels de Conrad ou de la société nationale du groupe Conrad sont également applicables à l'achat.
- 4.2 Il convient de faire la distinction avec l'achat de produits ou de services auprès d'autres Vendeurs inscrits sur la Marketplace (« Produits du vendeur »). Dans ce cas de figure, le partenaire contractuel du Client est le Vendeur indiqué sur la fiche produit. Dès lors, ce sont les conditions générales du Vendeur concerné qui s'appliquent. Dans l'hypothèse où le Vendeur ne donne pas accès aux conditions contractuelles en indiquant, par exemple, des conditions générales sur sa page de la Marketplace, les dispositions légales en vigueur s'appliquent au contrat d'achat conclu par le Client avec ledit Vendeur.
- 4.3 Conrad n'agit pas en qualité de partenaire contractuel en ce qui concerne les Produits du vendeur ou l'achat auprès d'une société nationale du groupe Conrad. Par conséquent, Conrad ne garantit pas l'exécution et se dégage de toute responsabilité en ce qui a trait aux vices matériels ou aux défauts de titre des produits ou des services. Le Vendeur ou la société nationale du groupe Conrad assume l'entière responsabilité en ce qui concerne la vente des produits, toute réclamation de la part du Client et toute autre question résultant du contrat conclu entre le Client et le Vendeur ou la société nationale du groupe Conrad (y compris la livraison, la garantie, le retour, le paiement des taxes, etc.)

#### 5. Offre de services de Conrad

L'offre de services de Conrad a pour seul objet de permettre l'achat de biens ou de services par l'intermédiaire de la Marketplace. À cet effet, le Client a la possibilité de sauvegarder certaines données, notamment les données de paiement, en vue de faciliter les achats ultérieurs.

visé NE VARIETUR sous le n°596.8328, le 7 avril 2023



## 6. Conditions de participation

- 6.1 Le Client agit dans l'exercice de son activité commerciale ou professionnelle indépendante. Les personnes physiques comme les personnes morales sont admises.
- 6.2 En règle générale, seules les personnes âgées de 18 ans révolus sont autorisées à utiliser les services de Conrad. Conrad se réserve le droit de contrôler les données communiquées par le Client et, en cas de doute légitime, de requérir les preuves nécessaires.

## 7. Obligations du Client

- 7.1 L'utilisation par le Client de son compte doit intervenir dans le respect des limites prévues au présent document. Le Client s'abstient notamment :
- a. De diffuser tout document ou information à caractère diffamatoire, injurieux ou autrement illicite ;
  - b. De proférer des menaces, de se livrer au harcèlement d'autres personnes ou de violer les droits de tiers (y compris les droits personnels);
  - c. De télécharger des données vérolées ;
  - d. D'intercepter ou tenter d'intercepter des e-mails ;
  - e. De promouvoir des Marketplaces concurrentes de celle du Groupe Conrad ;
  - f. D'envoyer des chaînes de lettres ou de se livrer à du marketing direct ;
  - g. De transférer des identifiants et mots de passe personnels à des tiers ou de les partager avec des tiers ;
  - h. De communiquer à des tiers les données générées par l'intermédiaire du Compte client.
- 7.2 Le Client convient de veiller à ce que les personnes susceptibles de se connecter au compte de la Marketplace du Client disposent de l'autorité et de la procuration requises.
- 7.3 Il incombe au Client d'assurer le stockage et la sauvegarde de son contenu. Le traitement effectué par l'intermédiaire de la Marketplace n'exonère pas le Client du respect de ses obligations légales ou de ses propres obligations opérationnelles en matière de stockage. Conrad décline toute obligation de stockage et se dégage de toute responsabilité en cas de perte de données et d'informations.
- 7.4 Le Client s'abstient de prendre part, de manière active ou passive, directe ou indirecte, à toute forme de corruption, de violation des droits fondamentaux de ses employés ou de travail des enfants. Il est également responsable de la santé et de la sécurité de ses employés sur le lieu de travail et se conforme aux lois applicables en matière de protection de l'environnement. Il s'engage par ailleurs à diligenter toute mesure appropriée en vue de prévenir l'utilisation de minerais dits « de conflit » et à garantir la transparence en ce qui concerne l'origine des matières premières utilisées, ainsi qu'à encourager et à imposer le respect du présent Code de conduite au mieux de ses capacités.
- 7.5 Le Client est tenu au respect permanent de la législation qui lui est applicable et devra rester informé de toute modification éventuelle. Il veille à ce que les utilisateurs agissant en son nom suivent la même démarche. Dans l'éventualité où il a connaissance d'une infraction, le Client en informe Conrad sans délai.
- 7.6 Dans l'hypothèse où le Client envisage d'introduire une action à l'encontre de Conrad, d'une société nationale du groupe Conrad ou d'un Vendeur, pour violation de ses droits de propriété intellectuelle ou d'autres droits, il s'engage à limiter autant que possible les préjudices et les frais encourus. Préalablement à la mise en œuvre de toute mesure judiciaire ou extrajudiciaire, le Client est tenu d'informer Conrad, la société nationale du groupe Conrad et/ou le Vendeur de manière officieuse et à ses propres frais (a) de la violation alléguée et, le cas échéant, (b) de requérir la cessation ou la réparation de la violation dans un délai raisonnable (d'au moins 5 jours ouvrables). Il convient d'utiliser la fonction de notification proposée sur la Marketplace. Après l'expiration, sans succès, du délai qu'il a fixé, le Client est autorisé à introduire une action en justice aux fins du respect de ses droits.
- 7.7 Dans l'éventualité où il estime que des produits non autorisés sont proposés sur la Marketplace, le Client s'engage à en aviser immédiatement Conrad. Sont considérés comme non autorisés :

visé NE VARIETUR sous le n°596.8328, le 7 avril 2023



- a. Les produits non conformes à la législation applicable ou à d'autres dispositions, en particulier ceux qui portent atteinte aux droits d'auteur, aux brevets, aux marques de commerce, aux droits attachés aux dessins et modèles ou à toute autre disposition relative à la protection de la propriété intellectuelle ou des secrets commerciaux ;
- b. Les produits assujettis aux dispositions en matière de protection des mineurs ;
- c. Les produits dont les règles de sécurité ou de conformité (y compris les règles d'étiquetage telles que le marquage CE) ne sont pas conformes ;
- d. Les produits dont la distribution est soumise à un certain agrément, à une homologation (également administrative) ou équivalent (par exemple, les produits pharmaceutiques et les médicaments délivrés sur ordonnance, ainsi que les dispositifs médicaux) ;
- e. Les produits dont la vente contrevient à un embargo imposé par les Nations Unies, l'Union européenne ou l'un de ses États membres, la Suisse, le Royaume-Uni ou les États-Unis ;
- f. Les produits dont le contenu fait l'apologie de la violence ;
- g. Les produits explosifs au sens du règlement européen sur les explosifs ;
- h. Les produits qui ont trait au modélisme militaire ;
- i. Les produits visés par une interdiction telle que définie à l'article 4 de la directive européenne relative aux piles (2006/66/CE ou les directives ultérieures) ; ou
- j. Les produits figurant sur la liste de la « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction » (CITES).

## 8. Verouillage du compte Client

8.1 Conrad se réserve le droit de verrouiller temporairement et immédiatement le compte Client dans l'hypothèse :

- Où Conrad a des raisons légitimes de soupçonner ou s'il apparaît clairement que le Client a failli à ses obligations en vertu de l'article 7.1 ;
- Où il existe des présomptions raisonnables ou qu'il apparaît clairement que le compte du Client est utilisé de manière abusive par des tiers et que le Client demande à Conrad de verrouiller son compte ;
- Où il existe des présomptions raisonnables ou s'il apparaît clairement que le compte du Client est utilisé à des fins frauduleuses, ou ;
- Où un motif de résiliation extraordinaire au sens de l'article 10.2 est invoqué.

8.2 Le Client est informé en temps opportun (avertissement) de l'imminence du verrouillage. Un avertissement n'est toutefois pas nécessaire dans l'éventualité où, après examen des intérêts des deux parties, il existe des circonstances particulières justifiant un verrouillage immédiat.

## 9. Évaluations des Vendeurs

9.1 Le Client peut évaluer les Vendeurs avec lesquels il a conclu une transaction au moyen d'un système d'évaluation défini par Conrad sur la Marketplace. Chaque commande ne peut donner lieu qu'à la soumission d'une seule évaluation du Client pour le produit acheté. Pour ce faire, Conrad met à la disposition du Client un outil contenant des catégories prédéfinies (par exemple, l'état du produit, la courtoisie dans la réponse aux demandes de renseignements, l'attention accordée à la clientèle, la rapidité de la livraison, l'attitude en cas de retour). Conrad se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer des catégories dans son système d'évaluation. Le Client a, par ailleurs, la possibilité de soumettre un bref commentaire personnel concernant son achat. L'évaluation et, plus particulièrement le commentaire personnel, doit être sincère et factuelle et ne peut notamment présenter les éléments suivants :

- a. Tout dénigrement non justifié du Vendeur ;
- b. Tout appel au boycott ;
- c. Toute publicité et autre contenu commercial, ou ;
- d. Toute donnée personnelle et donnée à caractère personnel de tiers.

visé NE VARIETUR sous le n°596.8328, le 7 avril 2023



- 9.2 Le Client a connaissance du fait que ces évaluations sont diffusées publiquement par Conrad sur la plate-forme. Il y consent expressément. Les évaluations ont pour finalité de permettre aux Clients de vérifier la qualité et donc de renforcer le niveau de qualité et la confiance au sein de la Marketplace.
- 9.3 Conrad décline toute responsabilité quant au contenu des commentaires et ne procède à aucune vérification de l'exactitude des faits ou de l'admissibilité juridique des commentaires avant leur publication. Dans l'éventualité où Conrad a connaissance d'un contenu comportant des commentaires injurieux, dénigrants ou manifestement illégaux, il bloque ledit contenu et publie un avis signalant que le commentaire en question a dû être bloqué.

#### 10. Durée / Résiliation

- 10.1 Au moment de l'acceptation de Conrad ou de l'activation du compte Client, l'Accord de participation entre en vigueur et est conclu pour une durée indéterminée. Ledit Accord peut être résilié à tout moment au moyen d'une notification écrite en respectant un préavis de deux semaines avant la fin du mois.
- 10.2 Le droit de résiliation extraordinaire fondée sur un motif grave n'est pas concerné.
- 10.3 Le droit de résiliation extraordinaire susmentionné peut être exercé en respectant un préavis de 4 semaines suivant la date de prise de connaissance des circonstances motivant une telle résiliation.
- 10.4 Dans l'hypothèse de la résiliation de l'Accord de participation, Conrad désactive le compte Client 10 jours ouvrables après la fin du contrat. Les documents à portée juridique ainsi que les obligations en matière de stockage ne sont pas affectés.

#### 11. Responsabilité en cas de défaillance du service

L'inscription à la Marketplace est gratuite. De ce fait, Conrad se dégage de toute responsabilité quant aux défauts de qualité ou de titre en lien avec le service, par analogie avec les dispositions relatives aux contrats à titre gratuit, excepté en cas d'intention frauduleuse et sous réserve des dispositions de l'article 12 mentionné ci-après.

#### 12. Responsabilité générale

En ce qui concerne l'option offerte de participer à la Marketplace, Conrad assume la responsabilité - par analogie avec les dispositions relatives aux types de contrats à titre gratuit - des dommages résultant d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave. Toute autre prétention est exclue, et ce quel que soit le fondement juridique soulevé. Néanmoins, les prétentions formulées au titre de la loi sur la responsabilité du fait des produits ne peuvent être écartées.

#### 13. Droits relatifs à l'utilisation et propriété intellectuelle

- 13.1 Au moment de la conclusion de l'Accord de participation, le Client bénéficie du droit d'utiliser la Marketplace en qualité de Client, conformément aux Conditions d'Utilisation. Dès lors que le Client publie du contenu (par ex. des commentaires) au cours de son utilisation de la Marketplace, le Client octroie à Conrad le droit non exclusif, gratuit, irrévocable, transférable et perpétuel (y compris le droit d'accorder des sous-licences) de distribuer, reproduire ou traiter et d'utiliser de quelque façon que ce soit ledit contenu publié sur la Marketplace pour les besoins de la Marketplace. Conrad est, plus précisément, en droit de traduire le contenu du Client ou de le rendre accessible aux appareils mobiles et de citer le nom du Client à des fins publicitaires pour les besoins de la Marketplace. Conrad se réserve le droit de faire usage des idées, suggestions et autres commentaires du Client concernant la Marketplace à ses propres fins, en particulier en vue du développement et de l'amélioration de la Marketplace.
- 13.2 Les droits relatifs à l'utilisation concernant Conrad et définis dans les présentes Conditions d'Utilisation sont également applicables aux sociétés affiliées et aux partenaires commerciaux.

#### 14. Utilisation autonome de la Marketplace

- 14.1 L'utilisation de la Marketplace par le Client se fait en son nom propre et sous sa propre responsabilité. Les contrats qu'il conclut avec les Vendeurs par l'intermédiaire de la Marketplace n'ont de caractère exécutoire que pour ledit Client et le partenaire contractuel mentionné sur la page de commande.
- 14.2 Aucun devoir de vérification n'incombe à Conrad en ce qui concerne les Vendeurs présents sur la Marketplace. Conrad se dégage de toute responsabilité quant à la solvabilité et à l'intégrité du Vendeur, quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements communiqués par le Vendeur sur la Marketplace ou quant au comportement du vendeur sur la Marketplace.

visé NE VARIETUR sous le n°596.8328, le 7 avril 2023



**15. Dispositions diverses**

- 15.1 Les relations contractuelles sont assujetties au droit de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le lieu de juridiction exclusif est Amberg.
- 15.2 Aucune convention annexe n'a été conclue oralement. Tout avenant ou modification du présent contrat, y compris la présente clause, doit être établi par écrit. Le respect de la forme écrite n'est réputé effectif que dans le cas où chaque signataire a apposé sa signature de sa main. Néanmoins, en dérogation à cela, tout avenant ou addendum peut être admis par toute partie contractante sous forme électronique dans le cas où l'émetteur de la déclaration accompagne le document électronique d'une simple signature électronique et recourt pour la transmission à un service dit « de confiance » aux termes de la directive eIDAS (par exemple DocuSign, veuillez-vous reporter à la liste de confiance de l'UE-EEE).
- 15.3 Dans l'hypothèse où certaines dispositions de l'Accord de participation sont frappées de nullité ou privées d'effet ou le deviennent en tout ou en partie, le reste du contrat demeure applicable. Il en va de même dans le cas où un vide juridique apparaît dans les présentes Conditions d'Utilisation. Les parties contractantes mettent tout en œuvre afin de remplacer la disposition frappée de nullité ou privée d'effet en tout ou en partie par une disposition appropriée laquelle - dans la mesure où cela est juridiquement envisageable - doit être au plus près de ce que les parties contractantes auraient souhaité si elles avaient tenu compte de la nullité ou de la caducité. Cela vaut également en cas de découverte ultérieure d'un vide juridique dans le contrat.

visé NE VARIETUR sous le n°596.8328, le 7 avril 2023



# **CONRAD ELECTRONIC SE**

## **TERMS OF USE FOR BUSINESS CUSTOMERS**

Version 1.3.1, Status 03/22/2023

### **1. Subject of these conditions**

- 1.1 Conrad Electronic SE ("Conrad") operates an Internet platform that offers third party vendors ("Seller") the opportunity to sell their products and goods via the Internet in their own name and for their own account to registered business customers who are entrepreneurs ("Marketplace").
- 1.2 These Terms of Use apply exclusively to companies that intend to register as business customers in order to purchase goods or services via the Marketplace ("Customers", the contract is hereinafter referred to as "Participation Agreement"). Deviating, conflicting or supplementary general terms and conditions, in particular purchasing conditions of the Customer shall only become part of the Participation Agreement if and to the extent that Conrad has expressly consented to their application. This consent requirement shall apply in any case, for example even if Conrad performs its services without reservation in knowledge of the Customer's general terms and conditions.
- 1.3 Individual agreements made with the Customer in individual cases (including collateral agreements, supplements and amendments) shall in any case take precedence over these Terms of Use. A written contract or written confirmation from Conrad shall be authoritative for the content of such agreements. However, employees of Conrad shall not be entitled to make oral agreements with the Customer in connection with the contract that deviate from such written contract or confirmation by Conrad or these Terms of Use.
- 1.4 Legally relevant declarations and notifications to be made by the Customer to Conrad after conclusion of the contract must be made in writing to be effective.

### **2. Amendment of these Terms of Use**

Intended changes to the terms of use will be communicated to the Customer in due time before they take effect.

### **3. Registration**

- 3.1 Within the scope of registration, the creation of a personal profile by the Customer is required. In doing so, the Customer undertakes to provide the requested data correctly and completely, in particular also a valid e-mail address. The e-mail address provided by the Customer shall be the contact address between Conrad and the Customer. Conrad will send all information concerning the contractual relationship to this contact address.
- 3.2 As part of the registration process, the Customer may be asked for certain data to identify him and to authorize him to enter into contracts for the specified company. This data may be processed to ensure compliance with regulations on money laundering, economic sanctions embargoes or other export control regulations and to increase security on the Marketplace. More details are provided in the [Privacy Policy](#).
- 3.3 In the event of changes to his data, the Customer undertakes to immediately make the appropriate updates in his Customer account.
- 3.4 If the Customer has forgotten his password, the "Forgot password" function can be used to request that a new password be sent to the e-mail address provided.

visé NE VARIETUR sous le n°596.8328, le 7 avril 2023



- 3.5 The Customer undertakes to keep his password secret and not to disclose it even upon request. Conrad informs Customer that employees or agents of Conrad are not authorized to ask the Customer for his password. The password must be kept in a safe place. The Customer is obligated to inform Conrad immediately if there is cause for concern that third parties may have obtained knowledge of the password or may have used it to carry out a transaction.
- 3.6 The Customer account at Conrad is generally non-transferable.
- 3.7 By creating a Customer account, the creator declares that (i) it is authorized to bind the Customer as a person acting on behalf of the Customer, (ii) it has all the necessary rights, powers and authorizations to enter into the Participation Agreement, and (iii) it is acting on behalf of an entrepreneur. An entrepreneur in this sense is a natural or legal person or a partnership with legal capacity who, when concluding a legal transaction, acts in the exercise of his commercial or independent professional activity.
- 3.8 The creator of a Customer account can manage all data stored there as an administrator. The creator must ensure that he has the necessary authority in his company for this purpose. In the event of discrepancies, Conrad shall have the right, at its own discretion, to demand appropriate proof of such authority.
- 3.9 A Customer account can be converted to a company profile. The following applies to company profiles:
- 3.9.1 When a company profile is created, the person who converts his Customer account to a new company profile is generally assigned the role of administrator. Clause 3.8 sentences 2 and 3 shall apply accordingly.
- 3.9.2 The administrator of the company profile has the right to register and invite other members of his company who do not have a Customer account yet. In doing so, he has to assign a role to the invitee (additional administrator/buyer/accountant).
- 3.9.3 The administrator of a company profile also has the option to invite company members who already have their own Customer account to join the company profile. If the invitee does not reply to the administrator within 60 calendar days of the invitation, the administrator has the option to request Conrad to close the invitee's Customer account.
- 3.10 The existence of a company profile does not prevent the creation of another one. Conrad does not owe the matching of company profiles.

#### **4. Contracting parties**

- 4.1 Contracting parties of the Participation Agreement are Conrad Electronic SE and the Customer. If a Customer uses the registration in order to purchase products and services from Conrad (or, outside Germany, from the national company of Conrad) via the Marketplace (marked with "Sale and shipping by: Conrad Electronic"), the General Terms and Conditions for Business Customers of Conrad or the General Terms and Conditions of the national company of Conrad for business customers shall additionally apply to the purchase.
- 4.2 This is to be distinguished from the purchase of products or services from other Sellers who are registered on the Marketplace ("Seller Items"). In this respect, the Customer's contractual partner is the Seller named on the product page. Accordingly, the General Terms and Conditions of the respective Seller apply. If the Seller has not made any contractual conditions available in the form of e.g. General Terms and Conditions on its page on the Marketplace, the relevant statutory provisions shall apply to the Customer's purchase contract with this Seller.
- 4.3 Conrad shall not be the contractual partner in the case of Seller Items or in the case of the purchase from a national company of Conrad and shall therefore neither guarantee performance nor assume liability for material defects or defects of title of the products or services. The Seller or the national company of Conrad is solely responsible for the sale of the products, any complaint on the part of the Customer and all other matters arising from the contract between the Customer and the Seller or the national company of Conrad (incl. delivery, warranty, reversal, payment of taxes, etc.).

#### **5. Conrad services**

Conrad's services are limited to providing an opportunity to purchase goods or services via the Marketplace. In doing so, the Customer can store certain data such as payment data in order to make future purchases more convenient.

visé NE VARIETUR sous le n°596.8328, le 7 avril 2023



## 6. Participation requirements

- 6.1 The Customer acts in the exercise of his commercial or independent professional activity. Both natural persons and legal entities are admitted.
- 6.2 The use of Conrad's services is generally only permitted to persons who have reached the age of 18. Conrad reserves the right to verify the data provided by the Customer and, in case of justified doubts, to request appropriate proof.

## 7. Obligations of the Customer

- 7.1 The Customer shall use his account only within the limits specified herein. He will in particular refrain from
- defamatory, offensive or otherwise unlawful material or information;
  - threaten or harass other persons or violate the rights (including personal rights) of third parties;
  - Upload data that contains viruses;
  - Intercept emails or attempt to do so;
  - Advertise other Marketplaces that compete with the Conrad Group Marketplace;
  - send chain letters or engage in direct marketing;
  - Pass on logins and personal passwords to third parties or share them with third parties;
  - to pass on the data generated via the Customer account to third parties.
- 7.2 The Customer shall ensure that persons who can log into the Customer's Marketplace account have the necessary authority and power of attorney.
- 7.3 The Customer is responsible for the storage and backup of its content. Processing via the Marketplace does not release the Customer from compliance with legal or own operational storage obligations. Conrad will not assume any storage obligations and is not liable for the loss of data and information.
- 7.4 The Customer will not participate actively or passively, directly or indirectly, in any form of bribery, violation of the fundamental rights of its employees or child labor. It will also assume responsibility for the health and safety of its employees in the workplace and comply with applicable environmental protection laws. Furthermore, it will take appropriate measures to avoid the use of so-called conflict minerals and to establish transparency regarding the origin of the raw materials it uses, and will promote and demand compliance with this Code of Conduct to the best of its ability.
- 7.5 The Customer shall at all times comply with the law applicable to him and shall keep himself informed of any changes. He shall ensure that the users acting on his behalf do likewise. The Customer shall inform Conrad immediately as soon as he becomes aware of any violations.
- 7.6 If the Customer intends to assert claims for infringement of its intellectual property or other rights against Conrad, a national company of Conrad or a Seller, it undertakes to keep the damages and expenses incurred by it as low as possible. Before the Customer takes legal or out-of-court measures, he shall first inform Conrad, the national company of Conrad and / or the Seller informally and at his own expense (a) about the alleged infringement and, if necessary, (b) request that the infringement be ceased or remedied within a reasonable period of time (of at least 5 working days). The notification function offered on the Marketplace is to be used. After unsuccessful expiration of the deadline set by the Customer, the Customer is entitled to take legal action to enforce his rights.
- 7.7 The Customer shall immediately notify Conrad if he/she is of the opinion that inadmissible products are offered on the Marketplace. Inadmissible products in this sense are such,
- which do not comply with the applicable laws or other provisions, in particular violate copyrights, patent, trademark or design rights or other provisions for the protection of intellectual property or trade secrets,



- b. subject to the provisions on the protection of minors,
- c. (product) safety or conformity regulations (including labeling regulations such as the CE mark) are not complied with,
- d. the distribution of which requires a certain qualification, (also official) approval or similar (e.g. pharmacy-only and prescription drugs as well as medical devices),
- e. the sale of which would violate an embargo imposed by the UN, the European Union or one of its member states, Switzerland, the United Kingdom or the United States,
- f. which contain content that glorifies violence,
- g. which are explosives within the meaning of the EU Explosives Regulation,
- h. which are war toys;
- i. which are subject to a ban as defined in Article 4 of the EU Battery Directive (2006/66/EC or its successor directives); or
- j. which are on the list of the "Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora" (CITES).

## 8. Blocking the Customer account

8.1 Conrad shall be entitled to temporarily block the Customer's account immediately if

- there is reasonable suspicion or it becomes evident that the Customer has not fulfilled its obligations under 7.1;
- there is reasonable suspicion or it becomes evident that the Customer's account is being misused by third parties and the Customer asks Conrad to block his account
- there is reasonable suspicion or it becomes evident that the Customer's account is being used for fraudulent purposes, or
- an extraordinary reason for termination according to 10.2 is given.

8.2 The Customer shall be informed of the impending blocking in good time (warning). However, a warning is not necessary if there are special circumstances that justify immediate blocking after weighing the interests of both parties.

## 9. Seller reviews

9.1 The Customer has the possibility to rate those Sellers with whom a transaction has been concluded within the framework of a rating system specified by Conrad on the Marketplace. The Customer may only submit one rating per order for the purchased product. Conrad provides the Customer with a tool for this purpose, which contains predefined categories (e.g. product condition, friendliness in response to inquiries, customer orientation, speed of delivery, behavior in the event of returns). The inclusion of further categories or the deletion of categories of the evaluation system is at the discretion of Conrad. In addition, the Customer has the opportunity to make a short individual comment on his purchase. The evaluation, in particular the individual comment, must be truthful and factual and may not contain the following in particular:

- a. Disparaging to which the Seller has not given cause,
- b. Boycott calls,
- c. Advertising and other commercial content, or
- d. Personal and personal data of third parties



- 9.2 The Customer is aware that these ratings will be made publicly available by Conrad on the platform. He expressly agrees to this. The aim of the rating is to enable Customers to check the quality and thus to increase the quality level and the trust in the Marketplace.
- 9.3 Conrad is not responsible for the content of the reviews and will not check the reviews for factual accuracy or legal admissibility prior to publication. If Conrad is informed about insulting, disparaging or otherwise obviously illegal reviews, Conrad will in such cases block the content for retrieval and publish a notice that the review had to be blocked.

## 10. Term / Termination

- 10.1 The Participation Agreement shall enter into force upon acceptance by Conrad or activation of the Customer account and shall be concluded for an indefinite period of time. The Participation Agreement may be terminated at any time with two weeks' notice to the end of the month by notification in text form.
- 10.2 The right to extraordinary termination for good cause remains unaffected.
- 10.3 The above extraordinary right of termination may be exercised with a notice period of 4 weeks from the date of knowledge of the circumstances entitling the extraordinary termination.
- 10.4 If the Participation Agreement is terminated, Conrad shall deactivate the Customer account 10 working days after the end of the contract. Legal documentation and storage obligations remain unaffected.

## 11. Liability for defects of the service

Registration for the Marketplace is free of charge. Accordingly, Conrad shall not be liable for defects in quality or title of the service analogously to the provisions on gratuitous contract types, except in cases of fraudulent intent and subject to clause 12 below.

## 12. Liability general

With regard to the participation option in the Marketplace, Conrad shall be liable - again analogously to the provisions on gratuitous contract types - for damages caused intentionally and by gross negligence. Any further claims shall be excluded regardless of the legal grounds. However, any claims under the Product Liability Act shall remain unaffected.

## 13. Rights of use, intellectual property

- 13.1 Upon conclusion of the Participation Agreement, the Customer shall receive the right to use the Marketplace as a customer in accordance with the Terms of Use. Insofar as the Customer provides content (e.g. comments) within the scope of the use of the Marketplace, the Customer grants Conrad the non-exclusive, gratuitous, irrevocable, transferable and perpetual right (including the right to grant sublicenses) to distribute, reproduce or otherwise process and use this content posted on the Marketplace for the purposes of the Marketplace. In particular, Conrad may translate the Customer's content or make it displayable on mobile devices and name the Customer in the context of advertising for the Marketplace. Conrad may use ideas, suggestions and other feedback from the Customer regarding the Marketplace for its own purposes, in particular for the development and improvement of the Marketplace.
- 13.2 Rights of use regulated in these Terms of Use for Conrad also include use by affiliated companies and business partners.

## 14. Independent use of the Marketplace

- 14.1 The Customer uses the Marketplace in his own name and on his own responsibility. Contracts which he concludes with Sellers via the Marketplace apply exclusively between him and the contractual partner named on the order page.
- 14.2 Conrad is not obligated to verify Sellers on the Marketplace. Conrad assumes no liability for the solvency and integrity of the Seller, for the accuracy or completeness of the information provided by the Seller on the Marketplace or for the Seller's other conduct on the Marketplace.



**15. Miscellaneous**

- 15.1 The contractual relationship shall be governed by the laws of the Federal Republic of Germany to the exclusion of the UN Convention on Contracts for the International Sale of Goods. The exclusive place of jurisdiction is Amberg.
- 15.2 Verbal collateral agreements have not been made. Any amendment or modification of this contract, including this clause, must be made in writing. The written form shall only be deemed to have been complied with if each signatory has signed it in his or her own hand. In deviation from this, the amendment or supplement may be accepted by all contracting parties in electronic form if the issuer of the declaration provides the electronic document with a simple electronic signature and uses a so-called trust service within the meaning of the eIDAS Directive (e.g. DocuSign, see the EU-EEA Trusted List) for the transmission.
- 15.3 Should individual provisions of the Participation Agreement be or become invalid in whole or in part, the remainder of the contract shall remain valid. The same shall apply if a loophole should become apparent in these Terms of Use. The contracting parties shall endeavor to replace the provision that is invalid in whole or in part with an appropriate provision that - to the extent legally possible - comes as close as possible to what the contracting parties would have intended if they had considered the invalidity. The same applies to the subsequent discovery of a gap in the contract.

